

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024



PLACER
LES PME
**AU CENTRE
DU JEU**

SOMMAIRE

3 | EDITOS
de François Asselin
et Amir Reza-Tofghi

4 | LES INSTANCES
DE LA CPME
2025

5 | FAITS
MARQUANTS

6 | 23 VICTOIRES
OBTENUES POUR
LES PME EN 2024

8 | DOSSIER
PHARE
Lutter contre l'inflation
normative

10 | TEMPS
FORTS
Elections européennes
Les PME face à la crise
politique

12 | RÉTROSPECTIVE
2024

13 | Favoriser l'émergence
d'un nouveau dialogue social

14 | Accompagner les PME
au cœur des mutations

18 | Créer un environnement favorable aux
PME

20 | Encourager le développement
des entreprises dans les territoires

21 | Accroître le poids et le rayonnement
de la CPME

25 | Augmenter la puissance
de notre réseau territorial

30 | LA CPME,
LA MAISON DE TOUS
LES ENTREPRENEURS

31 | PERSPECTIVES
par Jean-Eudes du Mesnil

Les bilans et comptes de résultat 2024 de la CPME ont été approuvés à l'Assemblée générale et diffusés lors de cette réunion.



Amir Reza-Tofighi,

président de la CPME depuis le 21 janvier 2025

« 2024 a été l'année de la campagne pour la présidence de la CPME. Une année de rencontres sur le terrain, pour ausculter les besoins des adhérents, leurs enjeux et les atouts de cette formidable maison des entrepreneurs. Quelle fierté d'en avoir été élu président le 21 janvier dernier, succédant à François dont je salue le talent immense.

J'ai pu m'appuyer sur cet héritage solide pour forger ma vision avec un leitmotiv pour les prochaines années : être ambitieux. Ce n'est pas parce que l'époque actuelle est chaotique qu'il faut se laisser gagner par le pessimisme, bien au contraire. C'est dans les périodes de crise, qu'il faut trouver de nouvelles réponses. C'est le moment ou jamais de placer les PME au cœur du débat national, pour que les politiques arrêtent enfin de nous considérer uniquement comme un actif à taxer et à corseter sous une avalanche de normes.

Mais ce ne sont pas que des belles intentions. Ce sont des objectifs concrets. C'est pour les atteindre que j'ai lancé sans attendre plusieurs travaux : définition de notre raison d'être, Pacte National/Territoires pour solidifier nos liens, groupes de travail thématiques...

Mon ambition passe par la construction d'un socle fort de solutions nouvelles et efficaces, élaborées collectivement.

L'aventure ne fait que commencer ! »



François Asselin,

président de la CPME de 2015 à janvier 2025

« Quelle émotion ! En 2024, j'ai tourné la dernière page de mes dix ans de mandat à la tête de la CPME. Dix ans de travail acharné, d'accomplissements, mais surtout et avant tout de combats au service des risque-tout, qui se retroussent les manches sans compter et qui trop souvent sont emm... par les risque-rien !

L'objectif que je m'étais assigné ? Défendre, accompagner et faire comprendre l'importance des PME pour notre pays, sans jamais séparer la personne morale (l'entreprise) de la personne physique (le chef d'entreprise). Avec l'équipe merveilleuse qui m'a accompagné (élus, permanents) nous avons essayé de porter auprès de l'exécutif, du parlement, des instances européennes et du grand public notre cause si importante pour la France et nos territoires. C'est tout le sens de la fameuse « culture PME » incarnée, entre autres, par le « test PME » que la CPME a pensé et porté sans relâche. Un combat essentiel à poursuivre.

Aujourd'hui, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude. Cette mission a été une étape très importante de ma vie. Je ne sais pas si j'ai assez donné, mais j'ai reçu énormément à votre contact, malgré les vents contraires... Des Gilets jaunes au Covid en passant par la dissolution. Une époque rude, mais passionnante.

Je pars heureux du chemin parcouru et du passage de flambeau réussi avec Amir qui a déjà commencé, avec un engagement total, à s'investir au service de celles et ceux qui font l'économie réelle. Bon vent ! »

LES INSTANCES DE LA CPME 2025

**Amir Reza-Tofighi**

— président

Catherine Guerniou

— vice-présidente déléguée

Eric Chevée

— vice-président en charge
des Affaires sociales

Dominique Chargé

— vice-président en charge
des Affaires économiques, juridiques
et fiscales

Stéphane Heit

— vice-président en charge
des Mandats et de la Gouvernance
statutaires

Clarisse Maillet

— vice-présidente en charge
de la Réindustrialisation

Nuno Goncalves

— vice-président en charge
des Activités à forte intensité
de main d'œuvre

Arnaud Haefelin

— vice-président en charge
des Affaires européennes

Guillaume de Bodard

— vice-président en charge
de la RSE & de l'Environnement

Fariha Shah

— vice-présidente en charge
de l'Entrepreneuriat au féminin

Alain Raoul

— vice-président en charge de
l'Economie sociale et solidaire

Dominique Vienne

— vice-président en charge
de la France océanique

Nathalie Malicet

— trésorière

Gaëtan de Sainte Marie

— secrétaire confédéral

Nicolas Dayot

— membre du comité exécutif en
charge du Tourisme

Marie-Amandine Siquier

— membre du comité exécutif en
charge des Relations avec les CCI

Olivier Ducatillon

— membre du comité exécutif
en charge du Made in France

Franck Bataille

— membre du comité exécutif
en charge du Numérique et de
l'Innovation

Yahya Fallah

— membre du comité exécutif en
charge de l'Intelligence artificielle

Veronique Maurel-Hyppolite

— membre du comité exécutif en
charge des Industries de défense

Frank Nataf

— membre du comité exécutif en
charge de la Valorisation du privé dans
les politiques de Santé & Solidarité

Christophe Girardet

— membre du comité exécutif en
charge de la Souveraineté alimentaire

Stéphane Sajoux

— membre du comité exécutif
en charge de la filière Construction
et Rénovation

Francis Bartholomé

— membre du comité exécutif

Catherine Quérard

— membre du comité exécutif

Emmanuel Cohardy

— membre du comité exécutif

Marie Arnout

— membre du comité exécutif

Gregory de Radiguès

— membre du comité exécutif

Cecile Spender

— membre du comité exécutif

Thierry Doll

— membre du comité exécutif

Valérie Pons

— membre du comité exécutif

Philippe Coy

— membre du comité exécutif



FAITS MARQUANTS

GRAND ORAL DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

20 mars • CPME

Jordan Bardella (RN) et
Léon Deffontaines (PCF)

TROPHÉES NUMÉRIQUES CPME

23 avril • Campus Cyber
Paris La Défense

GRAND ORAL DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

15 mai • CPME

François-Xavier Bellamy (LR),
Raphaël Glucksmann (PS-Place Publique),
Valérie Hayer (Renaissance),
et Marie Toussaint (Les Ecologistes)

RENCONTRE AMBASSADEUR-PME

18 juin • CPME

avec S.E. Ioana Bivolaru,
ambassadrice
de Roumanie
en France

MATINALE RSE - CSRD

4 juin • CPME

WORDSKILLS

15 septembre • CPME
délégation CPME

JOURNÉE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX TERRITORIAUX ET CHALLENGE SPORT ENTREPRENEURS

17 septembre • CPME

FORUM DOUANES-PME

27 septembre • CPME

MATINALE BIODIVERSITÉ DES PME

11 octobre • CPME

LEARNING EXPEDITION SHENYANG

2 au 10 novembre • Chine
avec la CPME 93

CONVENTION DES PERMANENTS TERRITORIAUX

27 novembre • Paris

JOURNÉES DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES CPME

3 avril et 8 octobre • CPME

JOURNÉE DES MANDATAIRES CPME

27 novembre • Paris



SALON IMPACT PME

28 novembre • Station F Paris

RENCONTRE AMBASSADEUR-PME

3 décembre • CPME

avec S. E. Stéphane Dion,
ambassadeur du Canada
en France

SÉMINAIRE DES PERMANENTS NATIONAUX

5 et 6 décembre • Bruxelles

EUROPEAN SME DAY

4 décembre • Bruxelles

rencontres avec plusieurs députés
européens et avec Stéphane Séjourné,
vice-président exécutif à la Prospérité
et la Stratégie Industrielle, Commission
européenne

SÉMINAIRE FIERS D'ÊTRE ARTISANS

12 décembre • CPME

23

VICTOIRES OBTENUES POUR LES PME EN 2024

MESURES ÉCONOMIQUES



FISCALITÉ

- 1 — Prolongation des **exonérations sociales et fiscales** sur les pourboires
- 2 — Maintien des **aides énergie** sur le stock des contrats d'électricité signés à des prix élevés, avec un engagement de longue durée
- 3 — Stabilité du **pacte Dutreil**
- 4 — Renforcement pour les PME du **crédit d'impôt** « Investissement industries vertes »
- 5 — Report de la mise en œuvre de la **facturation électronique**

MARCHÉS PUBLICS

- 6 — Obtention de la **baisse de garantie** pour certains marchés publics dont le titulaire est une PME

MESURES SOCIALES



ASSURANCE CHÔMAGE : CONCLUSION D'UN ACCORD PARITAIRE AGRÉÉ PAR L'ÉTAT

- 7 — Suppression de la **contribution exceptionnelle patronale** de 0,05 point
- 8 — Décalage de 2 ans des **bornes d'âge d'entrée dans la filière senior** permettant de bénéficier de durées d'indemnisation plus longues
- 9 — Obtention de **mesures d'équité** s'agissant des demandeurs d'emploi frontaliers, pour aligner leurs prétentions salariales sur les salaires français

ACCORD SUR L'EMPLOI DES SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS

- 10 — Proposition CPME inscrite dans l'accord avec une mise en œuvre possible dès 2027 de **mesures fortement incitatives à l'emploi des seniors** : réduction progressive des cotisations patronales d'assurance chômage et cumul amélioré pour le demandeur d'emploi qui reprend un travail moins rémunérateur que le précédent
- 11 — Absence d'opposabilité à l'employeur de la **retraite progressive** et du **temps partiel de fin de carrière**.

SANTÉ AU TRAVAIL

- 12 — Sécurisation des **conséquences financières** de la faute inexcusable

FORMATION PROFESSIONNELLE

- 13 — Maintien de l'**aide à l'embauche d'apprentis** pour 2024

MESURES EUROPÉENNES



SOCIAL

- 14 — **Produits issus du travail forcé** : obtention de la possibilité de recycler ou de distribuer les produits issus du travail forcé via des circuits non marchands, au lieu de les détruire systématiquement
- 15 — **Travailleurs des plateformes** : ce sont les États membres, et non la Commission européenne, qui fixeront les critères de présomption du salariat en cas de présomption légale de relation de travail entre une plateforme et un travailleur

MARCHÉ INTERIEUR / POLITIQUE D'ENTREPRISE

- 16 — **Retards de paiement** :
> Abandon de l'instauration d'un délai de paiement strict à 30 jours pour toutes les entreprises sans tenir compte des contraintes liées à leur activité
- 17 > Prise en compte des spécificités de certaines filières disposant de délais de paiement dérogatoires (loi LME)
- 18 — **Directive Head Office Taxation (HOT)** : élargissement du champ d'application de la directive aux PME disposant de filiales à l'étranger

FINANCEMENT

- 19 — **DEBRA** : exclusion des PME de la limitation à 85 % de la déductibilité des charges d'emprunt

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 20 — **Devoir de vigilance** : réduction considérable du champ d'application de la directive

MESURES ENVIRONNEMENTALES



DIRECTIVE CSRD

- 21 — Organisation d'un **test PME sur la CSRD** in situ auprès de 12 PME, demandé par la CPME et piloté par la ministre des PME, Olivia Grégoire
- 22 — **Allègements et simplifications du reporting de durabilité**, demandé aux PME, dans le cadre de la norme volontaire PME (VSME) : certaines informations obligatoires deviennent facultatives (ex : ratio homme/femme en position managériale), instauration du principe du « si applicable », suppression des demandes liées à la taxonomie verte...

EMBALLAGES, DECHETS D'EMBALLAGES

- 23 — Exemption du « **règlement emballages et déchets d'emballages** », des boîtes en bois utilisées pour le fromage, et des bouteilles de spiritueux



LUTTER CONTRE L'INFLATION NORMATIVE



Chaque année, le fardeau administratif qui pèse sur les épaules des PME, s'alourdit.

D'après une enquête CPME de juillet 2024 :

28% des dirigeants de TPE-PME consacrent au moins 2 jours par semaine à l'accomplissement des formalités administratives.

Si une partie non négligeable des réglementations provient de Bruxelles, la France surtranspose les textes européens, ce qui aggrave le phénomène.

Dans l'optique de stopper l'inflation normative, la CPME a formulé 80 propositions à l'occasion des Assises de la simplification organisées par Bercy, en janvier 2024.

La CPME milite pour une simplification du code du travail et un meilleur accès des TPE-PME aux marchés publics.

Elle propose des mesures pragmatiques, telles que : la mise en place d'un « coffre-fort électronique » qui permette de faire vivre la règle : « dites-le nous une fois ».

Mais surtout, la CPME pense que le levier le plus efficace est de faire précéder toute création ou révision d'un texte de la réalisation d'un bilan de la réglementation existante et de l'évaluation de sa mise en œuvre concrète dans les entreprises. Et ce, afin de ne pas faire peser des coûts, des charges et des risques juridiques inutiles sur les dirigeants.

C'est le sens du « **test PME** », une expérimentation de terrain que prône la CPME et que les gouvernements successifs se sont engagés à appliquer, à l'instar du Premier ministre, **Michel Barnier**, lors du salon Impact PME, le 28 novembre 2024.



LE TEST PME SUR LA CSRD, MENÉ PAR LA MINISTRE OLIVIA GRÉGOIRE AVEC LA CPME

A l'initiative de la CPME, un test grandeur nature a été réalisé en avril 2024 auprès de PME de différents secteurs d'activité, sur l'application de la directive CSRD (reporting de durabilité), via la norme dédiée aux PME.

Piloté par le cabinet de la ministre des PME d'alors, **Olivia Grégoire**, cette expérimentation *in situ* a mis en évidence le nombre important d'informations à reporter, leur complexité et leur granularité. Plusieurs indicateurs ont été jugés trop difficiles à renseigner (notamment sur les questions de biodiversité, d'adaptation, ou sur les GES/scope3).

Ce test a contribué à une prise de conscience de nos principaux interlocuteurs publics sur les contraintes drastiques pesant sur les PME, les besoins d'accompagnement externe et la charge financière qui en découlerait. Depuis, la CPME a été entendue et la norme volontaire PME, a été simplifiée et adaptée à la réalité des PME.



TÉMOIGNAGE



« L'enfer est pavé de bonnes intentions. En voulant trop légiférer, les parlementaires finissent par créer un océan de normes dans lequel nos entreprises ne savent plus se repérer, notamment les plus petites. Il est désormais temps de coconstruire la norme avec les entreprises pour être au plus près de leur réalité.

Le test PME doit devenir un réflexe. C'est pourquoi, j'ai proposé de mener un test PME sur la directive CSRD, en 2024, avec la CPME et 12 entreprises volontaires, pour évaluer a priori, micro économiquement, son impact sur nos PME.

Écoute, compréhension et ajustement comme triptyque d'une méthode qui doit permettre de combiner la pertinence de nouvelles normes et leur adaptabilité au quotidien de nos plus petites entreprises.

L'expérimentation du test PME réalisé en avril 2024 a tenu toutes ses promesses, en mettant en évidence deux axes d'amélioration majeurs. D'une part, le manque de clarté des normes applicables aux PME a souligné la nécessité de reconsidérations méthodologiques (distinction PME cotées et non cotées notamment). D'autre part, l'exhaustivité des exigences a mis en lumière une crainte de surcharge administrative pour nos petites et moyennes entreprises, qui disposent de ressources internes plus limitées pour assurer une mise en conformité nouvelle et sophistiquée. Cette remontée de terrain nous a alors permis de rendre la démarche initiale, plus intuitive et simple.

Une chose est sûre : à l'épreuve des faits, le test PME généralisé s'impose chaque jour davantage comme une évidence. »

OLIVIA GRÉGOIRE,
Députée de Paris, groupe EPR

LA CPME A LA MANŒUVRE POUR FAIRE
ENTENDRE LA VOIX DES PME AU CŒUR

DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

L'année 2024 a vu le Parlement européen recomposé à la suite des élections du 9 juin et la Commission s'est dotée d'un nouveau collège de commissaires.

Dans ce contexte, la CPME s'est pleinement mobilisée, à Bruxelles comme à Paris, pour faire entendre la voix des petites et moyennes entreprises et peser sur l'agenda législatif européen.

Première étape, elle a publié un livre blanc de 150 propositions construit avec ses adhérents, pour bâtir un environnement européen favorable aux PME, leur permettant d'allier croissance, compétitivité et transition écologique.



Jordan Bardella (RN)



Valérie Hayer (Renaissance)

Puis, la CPME a invité les têtes de liste aux élections européennes à un grand oral pour présenter leur programme et répondre au feu nourri des questions des 200 entrepreneurs adhérents, présents à chaque session :

- Le 20 mars : **Jordan Bardella** (RN) et **Léon Deffontaines** (PCF),
- Le 15 mai : **Valérie Hayer** (Renaissance), **François-Xavier Bellamy** (Les Républicains), **Marie Toussaint** (Les Ecologistes) et **Raphaël Glucksmann** (PS, Place publique).

40 journalistes de presse écrite, radio, TV nationale ont assisté à ces auditions.

Toujours en amont du scrutin européen, la CPME est allée à la rencontre des eurodéputés **Claude Gruffat** (Les Verts), **Anne Sander** (PPE), **Stéphane Bijoux**, **Christophe Grudler**, **Stéphanie Yon-Courtin**

(Renew Europe) et **Nora Mebarek** (Socialistes et Démocrates) qui ont dressé, en vidéo, le bilan de leur mandat précédent et ont présenté les grandes échéances à venir.

À la suite des élections, dans un paysage politique en pleine mutation, les équipes de la CPME ont sensibilisé les nouveaux élus sur les besoins et attentes des PME.



Léon Deffontaines (PCF)

Le 4 décembre, une délégation d'entrepreneurs s'est déplacée à Bruxelles, à la rencontre d'eurodéputés de différents groupes politiques, pour présenter des mesures concrètes qui favoriseraient le développement des entreprises. Le même jour, le président de la CPME a rencontré **Stéphane Séjourné**, commissaire européen à la Prospérité et à la Stratégie industrielle et vice-président exécutif de la Commission, pour parler du futur « Pacte pour l'industrie propre », le nouveau fer de lance de l'exécutif européen, mais aussi de l'indispensable simplification de la vie des entreprises.



Marie Toussaint
(Les Ecologistes)



Raphaël Glucksmann
(PS, Place publique)



François-Xavier Bellamy
(Les Républicains)

DE LA DISSOLUTION A LA CENSURE : **LES PME FACE À LA CRISE POLITIQUE**

Rencontre avec
le Premier ministre
Gabriel Attal



Alors que les crises politiques et institutionnelles dans les Outre-mer se sont superposées, la CPME s'est attachée à défendre les intérêts des TPE-PME face aux attermoissements de la classe politique.

La CPME a ainsi rencontré les quatre Premiers ministres qui se sont succédés en 2024, ainsi que les principaux membres de leur gouvernement et elle a dialogué avec leurs cabinets et administrations. Et ce, particulièrement à l'automne, dans le cadre des débats sur le PLF et le PLFSS, en appelant de ses vœux l'adoption d'un budget pour la France.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin, la CPME et son réseau territorial ont activement fait entendre la voix des PME dans le cadre des élections législatives anticipées.



Rencontre avec le Premier ministre,
Michel Barnier

Elle a accompagné ses CPME territoriales dans l'organisation d'actions locales de valorisation des propositions de la Confédération auprès des candidats et d'expression de leurs adhérents. Ce travail de conviction s'est inscrit dans une démarche nationale et territoriale. Ainsi, la CPME a produit un « kit législatives 2024 » pour faciliter ces démarches : modèle de courrier à adresser aux candidats, mode

opératoire pour l'organisation et la communication autour d'événements dédiés, identification des messages prioritaires, courrier de félicitations aux députés nouvellement élus, etc.

Dans ce contexte de renouvellement politique et d'absence de majorité stable à l'Assemblée nationale, la CPME s'est employée à conforter sa proximité avec les parlementaires et a initié des rencontres.

En 2024, plus de 50 entretiens et auditions parlementaires se sont tenus, sur la situation économique des entreprises et les mesures de simplification, en particulier le « test PME », mais aussi en matière sociale et environnementale bien sûr, mais également sur la situation économique et sociale des territoires ultramarins.

RETROSPECTIVE 2024



La CPME s'est investie tout au long de l'année dans la défense des intérêts des PME lors des négociations auxquelles elle a participé dans le champ social en France et en Europe. Dans le champ du développement durable et de la RSE, elle s'est notamment attachée à sensibiliser les entrepreneurs à la nouvelle directive de reporting extra-financier CSRD.



Sur le terrain économique et numérique, elle a accompagné les dernières évolutions, en matière d'IA notamment, pour fournir aux TPE-PME les leviers de leur développement. Au service de son action d'influence, elle a pris la parole lors d'événements majeurs comme le salon Impact PME.

FAVORISER

L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU DIALOGUE SOCIAL

› DÉFENDRE L'INTÉRÊT DES TPE-PME DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL SANTÉ AU TRAVAIL

L'année 2024 a été marquée par la publication, parfois incomplète, des dernières dispositions réglementaires de la loi transposant l'accord national interprofessionnel (ANI) Santé au travail de 2020. C'est le cas du décret relatif au médecin praticien correspondant, destiné à soulager l'action des médecins du travail dans les Services de prévention et de santé au travail Interentreprises (SPSTI).

Dans le cadre de l'application de cette loi, la CPME s'attache à ce que les SPSTI mettent effectivement en place l'accompagnement nécessaire des TPE-PME pour l'élaboration de leur document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et les actions concrètes de prévention.

En parallèle, les partenaires sociaux et la direction générale du travail ont continué à affiner la mise en place du passeport de prévention dont l'ouverture progressive est prévue à partir d'avril 2025.



› SE MOBILISER POUR LA REVALORISATION DU MINIMUM CONTRIBUTIF

Dans l'objectif de garantir une pension minimale équivalente à 85 % du SMIC net pour les retraités ayant cotisé une carrière complète, la CPME a défendu activement la revalorisation du minimum contributif (MICO). Cette mesure, adoptée dans le cadre de la réforme des retraites de 2023, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023 pour les nouveaux retraités. Les retraités actuels ont bénéficié de cette revalorisation à partir de septembre 2024, avec un rattrapage rétroactif sur un an.

› REDYNAMISER LE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN

La Commission européenne prive parfois les partenaires sociaux de l'autonomie nécessaire à un dialogue social dynamique. C'est pourquoi, l'accord de Val Duchesse, signé le 31 janvier 2024 marque une étape décisive. Cosignée par les partenaires sociaux européens, dont la fédération des PME SMEUnited, la Commission européenne et le Conseil de l'UE, cette déclaration doit aboutir à un nouveau pacte (en cours de finalisation) et à la nomination d'un représentant pour le dialogue social européen.





Forum Douanes-PME

ACCOMPAGNER LES PME AU CŒUR DES MUTATIONS

› FACILITER L'ACCÈS À DE NOUVEAUX MARCHÉS INTERNATIONAUX

Informar ses adhérents sur les nouveaux outils du plan gouvernemental « Osez l'Export » a constitué un axe de travail fort de la CPME, déroulé en webinaires. L'accent a également été mis sur la sécurisation des exportations, à travers le forum Douanes-PME et l'atelier programmé au salon Impact PME.

Un groupe de travail, composé de membres de la commission internationale, a permis, en un temps record, de porter des propositions concrètes auprès de **Sophie Primas**, alors ministre déléguée chargée du Commerce extérieur et des Français de l'étranger. Elles concernent en particulier l'allègement des processus douaniers et l'amélioration du financement à l'export, pour contribuer à sa feuille de route stratégique.

En réponse à la demande de ses adhérents, la CPME a privilégié la présentation de marchés francophones. Les ambassadeurs de la Tunisie, de la Roumanie et du Canada, ont ainsi détaillé les opportunités d'affaires de leur pays respectif et dialogué en direct avec les patrons de PME.

Et sous l'impulsion de **Jean-Lou Blachier**, alors secrétaire confédéral de la CPME et président de la CPME 93, la CPME a coorganisé la Learning expedition à Shenyang (Chine) en novembre.

TÉMOIGNAGE



« Je tiens à remercier la CPME pour la chaleureuse rencontre Ambassadeur-PME organisée en juin 2024. Ce fut un réel plaisir d'échanger avec les entrepreneurs membres de la Confédération. Les PME représentent le moteur de l'économie et je crois qu'il y a encore un fort potentiel pour resserrer les liens entre les entreprises françaises et roumaines. Mon équipe et moi-même allons continuer à travailler étroitement avec la CPME afin de nourrir et faciliter de nouveaux partenariats. »

**S.E. MADAME
IOANA BIVOLARU,**
Ambassadrice extraordinaire
et plénipotentiaire de Roumanie
en République française



FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ POUR LES TPE PME

› SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX BÉNÉFICES DE LA BIODIVERSITÉ

Entre décembre et février 2024, la CPME a participé au « Roquelaure entreprises et biodiversité » lancé par le gouvernement. L'objectif ? A travers huit groupes de travail, formuler des propositions afin que les entreprises intègrent cette thématique dans leurs activités. Au total, 150 propositions ont été publiées.



En octobre, la CPME a organisé une matinale biodiversité sur la question : « pourquoi et comment intégrer ces enjeux au sein des PME ? » pour souligner l'importance prise par ce sujet sur le plan économique. Lors de trois tables rondes, les participants se sont formés au contexte réglementaire, ont bénéficié de retours d'expériences d'entreprises et ont découvert des solutions d'accompagnement.



Matinale biodiversité CPME

› CONTRIBUER À LA STRATÉGIE FRANÇAISE POUR L'ÉNERGIE CLIMAT (SFEC)

Cette stratégie déploie une centaine de mesures afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et adapter la France au dérèglement climatique. La SFEC regroupe, entre autres, le plan national d'adaptation au changement climatique et la programmation pluriannuelle de l'énergie, textes sur lesquels la CPME a publié deux cahiers d'acteurs.

› OBTENIR DES EXEMPTIONS AU RÈGLEMENT « EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES »

Ce règlement a pour but de réduire la quantité d'emballages produite, et d'augmenter leur recyclage. Dès la proposition du texte, la CPME a alerté le législateur sur les conséquences pour les PME et a obtenu plusieurs exemptions, notamment concernant les emballages en bois pour le fromage et le réemploi des bouteilles de spiritueux. Les demandes de la Confédération qui concernent les TPE ont aussi été entendues : elles ne seront pas concernées par certaines obligations de réemploi.

› ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LES FILIÈRES REP

La CPME a été auditionnée par la mission d'inspection sur les filières responsabilité élargie du producteur (REP) menée par trois organismes d'Etat, et a ainsi remonté les difficultés rencontrées par les professionnels dans ce domaine. Proactive, elle a formulé 30 propositions visant à améliorer le fonctionnement de ces filières (reconnaître les spécificités des filières, faire preuve de souplesse, etc).



› ALLÉGER LES OBLIGATIONS DE LA DIRECTIVE ALLÉGATIONS VERTES POUR LES TPE

Cette proposition de directive, toujours en négociation à Bruxelles, impose aux entreprises de faire vérifier par un organisme tiers chaque allégation environnementale, avant de mettre un produit sur le marché. La CPME a défendu l'exemption des TPE de ces obligations ou, au moins, l'introduction d'une présomption de conformité pour toutes les PME. La Confédération a aussi plaidé pour la mise en place de mesures d'accompagnement et l'abaissement des sanctions pour les entrepreneurs.



ACCOMPAGNER ET DÉTECTER LES MUTATIONS LIÉES À L'INNOVATION ET À LA TRANSITION NUMÉRIQUE



› AMÉLIORER LA CYBERSÉCURITÉ DES ENTREPRISES

En octobre, la CPME s'est engagée lors du Cybermoi/s pour la cybersécurité des TPE - PME, aux côtés de [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr). Au programme : une étude dédiée, des vidéos de sensibilisation et un guide pratique pour accompagner les entreprises face aux cybermenaces. En parallèle, la CPME agit sur la directive NIS 2 en échangeant régulièrement avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et les parlementaires, afin de garantir une transposition adaptée à la réalité de terrain des PME, avec pour leitmotiv de renforcer leur sécurité sans alourdir leurs contraintes.

› PROMOUVOIR ET FORMER LES ENTREPRENEURS À L'INTÉGRATION DE L'IA

En 2024, la CPME a intensifié ses démarches d'accompagnement des PME pour sensibiliser et outiller les dirigeants aux dernières technologies d'intelligence artificielle. Elle a organisé 5 webinaires, réunissant 300 chefs d'entreprise en moyenne à chaque session, pour intégrer les outils d'IA, tout en abordant des thématiques clés comme la cybersécurité et les biais de l'IA, garantissant une utilisation éthique et sécurisée.

En parallèle, la CPME a joué un rôle moteur auprès de l'opérateur public France Num, dans l'élaboration de fiches pratiques sur l'IA générative. Simples et accessibles, elles visent à guider les entreprises dans l'adoption de cette technologie.

Ces ressources ont été présentées par **Clara Chappaz**, secrétaire d'État à l'Intelligence artificielle et au Numérique, lors de sa venue au salon Impact PME 2024, où plusieurs ateliers sur l'IA se sont tenus et ont fait carton plein.

Et comme la majorité des réglementations encadrant le numérique proviennent de l'Europe, la CPME – via son bureau de représentation à Bruxelles – participe aussi aux débats portant sur l'IA Act ou la directive NIS 2.



TÉMOIGNAGE

« J'utilise l'IA dans mon activité pour automatiser certaines tâches, optimiser mes processus. Convaincu de l'importance de partager cette expertise avec les adhérents de la CPME, j'ai animé un webinaire pour présenter les espaces ChatGPT, montrant comment ils aident les entreprises à organiser, interroger et exploiter efficacement leurs bases documentaires. La démonstration a permis d'illustrer les avantages pour les dirigeants, afin de leur faire gagner du temps et structurer leurs informations essentielles. »

RAPHAËL JODEAU,
dirigeant de Jodeau Communication
et président de la CPME Jura

PROMOUVOIR UNE RSE VOLONTAIRE, INCITATIVE ET ADAPTÉE AUX MÉTIERS DES TPE-PME



► SIMPLIFIER ET INFORMER LES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LA NORME DE REPORTING EXTRA-FINANCIER CSRD

La CPME a organisé une matinale le 4 juin, afin de sensibiliser les dirigeants à la directive CSRD. 200 chefs d'entreprise ont participé à deux tables rondes : l'une avec des retours d'expériences abordant les opportunités et les défis de la RSE. L'autre a traité les enjeux de la directive et les solutions d'accompagnement disponibles pour les entreprises.

Poursuivant un travail engagé de longue date, la CPME a contribué à simplifier significativement la norme volontaire de la CSRD pour les PME, s'assurant qu'elle ne représente pas une charge disproportionnée et qu'elle permette aux PME de prendre part efficacement à la transition écologique.

► SE MOBILISER EN FAVEUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le groupe de travail Souveraineté alimentaire de la CPME a renforcé son influence et s'est affirmé comme un acteur représentant l'ensemble de la filière agroalimentaire sur tout le territoire, de l'amont à l'aval. Identifiée par les institutions, la CPME a ainsi été reçue au ministère de l'Agriculture, et écoutée. Force de proposition, elle a défendu des positions spécifiques sur la simplification, la « shrinkflation » et le « made in France », en veillant à préserver le dynamisme du tissu local. Tout au long de l'année, elle est restée vigilante, alertant dès que nécessaire sur certaines décisions pouvant fragiliser l'industrie agroalimentaire et son ancrage territorial.



Matinale CSRD

► RÉDUIRE LE CHAMP DE LA DIRECTIVE « DEVOIR DE VIGILANCE »

La CPME a obtenu plusieurs avancées sur cette directive, qui aurait alourdi la charge administrative des PME et aurait engagé la responsabilité pénale des entrepreneurs. La Confédération a plaidé pour une réduction significative du nombre d'entreprises concernées par le texte et s'est assurée de la mise en place de mesures de soutien et de l'allègement des sanctions pour les PME.

CREER

UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX PME

RÉDUIRE LE COÛT DU TRAVAIL



› S'APPUYER SUR LE RAPPORT BOZIO-WASMER POUR ENGAGER UNE RÉVISION DU COÛT ET DE L'INCITATION AU TRAVAIL

Rendu public en octobre 2024, le rapport Bozio-Wasmer démontre que la politique d'allègement du coût du travail mise en place depuis les années 1990 n'est pas un « cadeau » aux entreprises mais préserve l'emploi.

La CPME s'en félicite. Elle partage également le constat que le dispositif actuel d'allègement général de cotisations doit, au-delà des mesures prévues dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, faire l'objet d'une révision, eu égard à l'empilement des dispositifs depuis les années 1990.

Pour permettre une véritable réflexion de fond sur la question des salaires, des incitations au travail et du coût du travail, la CPME plaide pour compléter l'analyse, notamment en évaluant le système fiscal-social. Elle milite enfin pour une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN DES PME



› ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS L'UTILISATION DU GUICHET UNIQUE

La CPME suit le sujet du Guichet unique, ce portail créé par l'Etat pour centraliser toutes les formalités administratives des entreprises, depuis sa création, et alerte régulièrement les pouvoirs publics sur les difficultés d'utilisation rencontrées par les chefs d'entreprise. Depuis la fin de la procédure de continuité au 31 décembre 2024, la CPME a conclu un partenariat avec l'INPI, qui permet d'offrir un accompagnement renforcé à nos adhérents. Pour cela, une adresse mail dédiée est mise à leur disposition.



TÉMOIGNAGE

« En 2024, un partenariat entre la CPME et l'INPI (institut national de la propriété industrielle) a été mis en place pour résoudre des cas qui sont en difficulté sur le guichet unique.

A La Coopération Agricole, nous avons fait remonter des exemples concrets d'entreprises, qui grâce à cela ont été transmis à l'INPI, ce qui a permis de résoudre des dossiers qui étaient bloqués.

Un accompagnement utile et efficace, pour nos adhérents. »

DOMINIQUE CHARGÉ,
président de La Coopération agricole,
vice-président chargé des Affaires
économiques de la CPME

› CONTENIR LES EFFETS NÉFASTES DE L'ACQUISITION DE CONGÉS PAYÉS PENDANT LES ARRÊTS DE TRAVAIL

En avril 2024, à la suite de jurisprudences tonitrueuses de la Cour de cassation, le gouvernement a transposé le droit européen en permettant aux salariés d'acquiescer des congés payés pendant leur arrêt de travail.

La CPME s'est fortement mobilisée pour contenir cette évolution législative. Malheureusement, elle n'a été entendue que partiellement. Le gouvernement n'a repris ses propositions que pour le passé, et non pour l'avenir.

Dès lors, des règles excessivement complexes sont entrées en vigueur : acquisition de congés payés en arrêt de travail, création d'un délai de report maximal limitant l'acquisition indéfinie de congés, application rétroactive et délai de forclusion de 2 ans... Une circulaire pratique est à disposition de l'ensemble des adhérents de la CPME afin de leur permettre d'appréhender au mieux ces nouvelles règles.



ACCOMPAGNER LES PME EN DIFFICULTÉ



› ÉDITER UN GUIDE DE MESURES DE SOUTIEN

Avec 67830 défaillances d'entreprises en 2024, c'est une véritable flambée qui est due à une augmentation des coûts du financement des entreprises, la pression exercée sur les marges des TPE-PME et l'inflation. La CPME a donc conçu un guide pour fournir aux chefs d'entreprise des conseils pratiques et des outils pour anticiper et gérer les difficultés rencontrées.



FACILITER L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

› NÉGOCIER DE NOUVELLES RÈGLES D'ASSURANCE CHÔMAGE ET D'EMPLOI DES SENIORS

À l'automne 2024, après l'échec des négociations « Pacte de la vie au travail » du printemps précédent, la ministre du Travail **Astrid Panosyan-Bouvet** a invité les partenaires sociaux à reprendre leurs discussions sur les questions de l'assurance chômage et de l'emploi des seniors.

En résultent :

Un accord sur l'assurance chômage, qui permet aux partenaires sociaux de reprendre la main sur les règles applicables. Cet accord décale de 2 ans les bornes d'âge d'entrée dans la filière d'assurance chômage et supprime la contribution patronale exceptionnelle de 0,05%.

Un accord sur l'emploi des salariés expérimentés :

- créant une nouvelle obligation de négocier sur ce thème
- ouvrant l'accès à la retraite progressive dès 60 ans
- prévoyant l'expérimentation d'un « CDI seniors ». La CPME regrette que sa proposition d'incitation à la conclusion de ces contrats n'ait pas été retenue pour une application immédiate. Elle consistait en une réduction progressive des cotisations patronales d'assurance chômage et un cumul amélioré pour le demandeur d'emploi qui reprend un travail moins rémunérateur que le précédent. Néanmoins, cette mesure est inscrite dans l'accord et pourrait entrer en vigueur dès 2027, si tous les signataires le valident.
- Un accord sur le dialogue social mettant fin à la règle de cumul maximal de 3 mandats consécutifs pour les membres du CSE. La CPME n'en est pas signataire, considérant qu'il s'agit d'une première entaille dans les ordonnances Travail, sans contrepartie suffisante.

GARANTIR LA PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE

➤ SÉCURISER LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

Le 25 juin 2024, les partenaires sociaux ont signé un relevé de décision permettant :

- de garantir la nature duale et forfaitaire de la rente AT/MP (réparation du préjudice professionnel et fonctionnel) y compris en cas de faute inexcusable de l'employeur,
- d'améliorer la réparation des accidents du travail / maladie professionnelle (AT/MP)

Des réunions techniques ont ensuite eu lieu avec la direction de la Sécurité sociale et les ministères concernés pour finaliser une mesure législative de transposition de ces dispositions.



ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES



➤ ÊTRE PARTIE PRENANTE DES JO 2024

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sont une réussite collective, et les PME y ont largement contribué. Paris 2024 est en effet le premier événement sportif à avoir intégré les partenaires sociaux via une charte sociale signée dès 2018.

Grâce aux engagements portés par la CPME notamment, des milliers de TPE-PME ont pu accéder à ces marchés, démontrant leur savoir-faire dans tous les corps de métiers. Ce modèle innovant devient un héritage pour les futurs événements sportifs en France et à l'international.

➤ CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT PÉRENNE DES TPE PME OCÉANIQUES

La CPME a intensifié son action auprès des CPME océaniques et de leurs adhérents, tout au long de l'année 2024.

L'actualité ultramarine a été particulièrement dense et la CPME a accompagné ses représentants au plus près de leurs besoins :

- Déplacements de l'équipe nationale (Ile de la Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française),

- Publication de notes de position (octroi de mer, délais de paiement...)
- Conduite d'entretiens ministériels avec des délégations CPME nationale et locales,
- Travaux et réunions ont ainsi ponctué l'année alors que certains de nos représentants traversaient des difficultés sans précédent : la Nouvelle-Calédonie et la Martinique d'abord, puis Mayotte dévastée par le cyclone Chido.

La CPME n'a eu de cesse de rappeler à l'Etat, l'absolue nécessité d'intégrer ces acteurs du monde économique dans les travaux et les prises de décision et d'apporter des réponses structurelles concrètes et adaptées aux besoins locaux, à travers notamment une loi d'orientation pluriannuelle.

En novembre, une conférence de presse organisée par la CPME a réuni 11 journalistes de la presse écrite, TV et radio qui ont ainsi relayé la parole des CPME ultramarines frappées par les événements dramatiques de l'automne. Le surlendemain, le salon Impact PME a à nouveau braqué les projecteurs sur les propositions de la CPME océanique à travers plusieurs temps forts.

ACCROÎTRE LE POIDS ET LE RAYONNEMENT DE LA CPME

FAIRE PROGRESSER LA PRÉSENCE DE LA CPME DANS LES MÉDIAS

En 2024, la CPME a augmenté sa couverture presse de :


+19%
par rapport à l'année
précédente et


+35%
sa présence
en TV

Les sujets sur lesquels elle s'est le plus exprimée dans les médias sont :

- Sa participation aux négociations paritaires : dans le champ de l'assurance-chômage et de l'emploi des Seniors, principalement
- Sa réaction à l'actualité politique : de la dissolution de l'Assemblée nationale et des élections législatives, à la censure du gouvernement Barnier
- Ses propositions en faveur de la simplification de la vie économique
- Les résultats de ses enquêtes

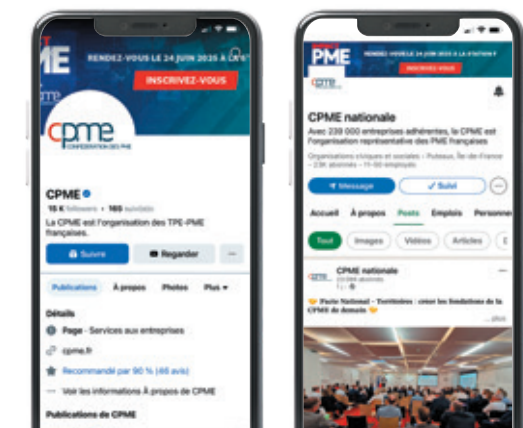


Dans le champ des médias sociaux, la CPME poursuit sa poussée, en premier lieu sur LinkedIn qui totalise 22% d'abonnés supplémentaires et très engagés.

Au 31 décembre 2024, la CPME fédère une communauté de

80025 abonnés

sur ses 3 comptes.




20 343
abonnés


44 237
followers


15 445
fans

► GRÂCE AU DÉPLOIEMENT D'UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ GRAND PUBLIC

Du 24 mai au 4 juin 2024, la CPME a diffusé une campagne publicitaire pour inciter les entrepreneurs à accueillir des stagiaires. En effet, s'ajoutant à ceux de seconde, les stages d'observation sont devenus obligatoires en troisième. La CPME a estimé qu'il était de sa responsabilité d'aider les jeunes à trouver une entreprise qui les prenne en stage.

Cette campagne a ainsi donné la parole à un élève de troisième et à une élève de seconde, appelés à faire un stage. Ces visuels ont été déclinés en spots radio de 20 secondes.



LA STRATÉGIE ?

Communiquer dans des médias grand public leaders, lus par des dirigeants de PME juniors et seniors.

- Le spot a été diffusé 200 fois sur 4 radios leaders sur ces cibles et ces tranches d'âge : **France Inter, France Info, RMC, NRJ** auxquelles s'est ajoutée **Autoroute FM**
- En presse écrite : **Le Figaro, Le Monde, Ouest France, Le Parisien** et **L'Equipe**.

Ce dispositif était complété par un volet digital sur YouTube, LinkedIn et une série de sites de médias régionaux, couvrant tout le territoire.

LES RÉSULTATS ?

- **56 millions de Français** de 13 ans et plus ont été touchés par la campagne
- ainsi que **4,5 millions de dirigeants**
- La publicité vidéo a été diffusée en masse, suscitant **1 480 000 vues** complètes sur **You Tube**, soit une fois sur deux.

ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS POUR DÉVELOPPER LA VISIBILITÉ DE LA CPME

► SALON IMPACT PME : LE MONDE POLITIQUE À LA RENCONTRE DES PME

Destination 2030 : quelles priorités pour les PME ?

Réussir la révolution de l'IA, de la transition écologique et réinventer le travail. Un triptyque qui a alimenté les débats en plénières d'Impact PME, jeudi 28 novembre 2024 à Station F.

Coorganisé par la CPME et BFM Business, le salon a drainé 2 000 entrepreneurs, venus à la rencontre des 37 partenaires qui exposaient. L'opportunité de participer à des réflexions prospectives et de recueillir des solutions concrètes pour leur PME dans les 30 sessions plénières, ateliers pratiques et conférences. 55 intervenants y ont délivré leurs conseils et retours d'expérience.

L'opportunité également d'étoffer leur réseau, grâce aux rendez-vous BtoB qui ont fait le plein.

Evènement de cette 5^{ème} édition, le Premier ministre **Michel Barnier** s'est longuement exprimé à l'adresse des chefs d'entreprise lors d'une intervention en plénière.





Michel Barnier, Premier ministre

Et parce que les TPE-PME sont les fers de lance de l'économie, pas moins de 6 autres ministres ont fait le déplacement : **Antoine Armand**, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, **Astrid Panosyan Bouvet**, ministre du Travail et de l'Emploi, **Guillaume Kasbarian**, ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'Action publique, **Benjamin Haddad**, ministre délégué chargé de l'Europe, **Marie-Claire Carrère-Gée**, ministre chargée de la Coordination gouvernementale et **Clara Chappaz**, secrétaire d'Etat en charge de l'Intelligence artificielle et du Numérique.

Au-delà de l'exécutif, des responsables issus de tous les bords de l'échiquier politique ont foulé les allées du salon, parmi lesquels **Eric Ciotti**, président de l'UDR, député des Alpes-Maritimes et président du groupe UDR de l'Assemblée nationale, **Olivia Grégoire**, députée de Paris (groupe EPR) ou encore **Eric Coquerel**, député de la Seine-Saint-Denis, président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale - (groupe LFI - NFP).



Antoine Armand,
ministre de l'Économie,
des Finances et de
l'Industrie



Clara Chappaz,
secrétaire d'état en
charge de l'intelligence
artificielle et du
Numérique

Guillaume Kasbarian,
ministre de la
Fonction publique, de
la Simplification et de
la Transformation de
l'Action publique





► TROPHÉES NUMÉRIQUES CPME : FAIRE BRILLER CEUX QUI OSENT !

Mardi 23 avril 2024, les 6^{èmes} Trophées numériques CPME ont récompensé 5 chefs d'entreprises implantés dans les Hauts-de-France, l'Ile-de-France, le Centre-Val de Loire, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie. Leur point commun ? Tous ont plongé dans le bain numérique, avec succès.

35 000€ étaient en jeu, soit 7 000€ pour chacun des lauréats et surtout, une belle visibilité pour leur entreprise.

Cette récompense est le fruit du talent de ces entrepreneurs pugnaces qui ont franchi toutes les étapes des Trophées. A l'issue d'une première phase d'appel à candidature, 200 dossiers ont été reçus par la CPME et 15 finalistes ont été sélectionnés par le jury, pour la qualité de leur démarche.

Des finalistes qui ont été annoncés par 30 articles dans la presse régionale de leur territoire et massivement promus sur les réseaux sociaux, à travers une intense campagne de sponsoring orchestrée autour de vidéos présentant leur démarche, qui a généré 3 millions d'impressions.

Pour les départager, un vote du public en ligne s'est tenu pendant un mois. Les gagnants sont ceux qui ont obtenu la meilleure note du jury (qui comptait pour 60%) et les suffrages du public (pour 40%).

Animée par la journaliste **Sandra Freeman**, la soirée de remise des prix a rassemblé 200 participants au Campus Cyber, dans une ambiance chaleureuse, autour de **François Asselin**. Trois interventions clé ont permis d'aborder les enjeux majeurs de la transition numérique et de l'IA :

- **Marina Ferrari**, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, a adressé un message vidéo à l'assemblée sur la transition numérique des PME
- **Nathalie Collin**, directrice générale de la branche Grand Public et Numérique du groupe La Poste, a abordé lors d'une keynote : l'IA, les femmes et la transition numérique.
- **Marion Pintaux**, dirigeante de l'entreprise les Aventuriers du biscuit, lauréate des Trophées 2023 a témoigné sur l'utilisation de l'IA pour promouvoir sa production artisanale.

Merci aux partenaires 2024 :

Orange Cyberdéfense, FranceNum, Indeed, l'AFNIC, la GSC, l'UMIH, la FIEEC, le CINOVA, GHR, Prism'emploi, Eben, la FFM, la FDCF et le GMI.

BRAVO AUX 5 LAURÉATS 2024

- 1. Prix Croissance : Katia Kazandjiev**, Euroflux
- 2. Prix Emploi et Inclusion : Frédéric Kuntzmann**, My Serious Game
- 3. Prix Rebond : Sylvie Laboue**, Un pas de plus
- 4. Prix Notoriété : David et Angélique Fèvre**, L'Angélique
- 5. Prix Site internet en .fr : Benjamin Fort**, BCD Jeux.

AUGMENTER LA PUISSANCE DE NOTRE RESEAU TERRITORIAL



› RÉUNIR LES UNIONS TERRITORIALES

Pas moins de 70 secrétaires généraux territoriaux se sont retrouvés lors de la journée qui leur était dédiée, mi-septembre, pour approfondir l'actualité.

Deux mois après, la veille d'Impact PME, 180 permanents territoriaux se sont déplacés à la convention annuelle à Paris. Deux têtes d'affiches sont intervenues, l'économiste **Agnès Verdier-Molinié** et le philosophe **Raphael Enthoven**. Point d'orgue de cette journée, les CPME Essonne, Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, Loire-Atlantique, Vaucluse et Charente, ont été récompensées par un Trophée.

Rythmant l'année 2024, 5 réunions régionales ont également été organisées afin d'échanger avec l'ensemble des permanents responsables de leurs structures.

› FORMER LES ADHÉRENTS TERRITORIAUX

En 2024, 7 webinaires ont porté sur : les bonnes pratiques en union territoriale, l'actualité sociale et/ou générale de la CPME, l'environnement CPME ou les raisons d'adhérer et 5 formations ont été dispensées aux permanents, élus et présidents territoriaux, sur le développement de la prospection, la prise de parole en public et l'organisation administrative.

Enfin, 2 nouveaux formats ont été déployés : des webinaires destinés aux administrateurs et une journée de formation et d'échange « UP-DATE » destinée aux secrétaires généraux récemment arrivés. 13 présidents d'unions nouvellement élus ont participé aux journées d'intégration qui leur ont été consacrées.

› FINALISER LA RÉFORME STATUTAIRE DE LA CPME

Engagée au niveau national puis déclinée en régions, la réforme statutaire a été achevée en 2024 avec l'échelon départemental, l'objectif étant de renforcer le réseau territorial et d'harmoniser son fonctionnement. Les nouveaux textes proposent ainsi un cadre plus clair et sécurisé, et prévoient l'intégration de représentants de fédérations professionnelles dans les instances décisionnelles locales.

› PARTICIPER À LA SEMAINE DU LOGEMENT

Sur fond de crise sans précédent, la CPME et Action Logement ont organisé la 8^{ème} édition de la Semaine du Logement en 2024, sur l'ensemble du territoire. Une action relayée par les 12 CPME régionales et dans les territoires océaniques. Le logement est un facteur de recrutement déterminant et cette crise a eu un impact direct sur les entreprises. Notre engagement reste essentiel sur cet enjeu.



Convention des permanents territoriaux

FORMATIONS ACCIDENTS DU TRAVAIL MALADIE PROFESSIONNELLE (AT/MP)



SUBVENTION CNAM

Dans le cadre du concours financier de la branche AT/MP de la Caisse nationale d'Assurance maladie, en 2024 les formations suivantes, pilotées par la CPME au niveau national, ont été organisées pour ses unions territoriales :

- **327 sessions d'information et de formation** dans le domaine de la prévention des risques, des accidents du travail et des maladies professionnelles
- **3 860 représentants** de nos catégories d'entreprises formés

› EPAULER LES UNIONS TERRITORIALES DANS LA RÉALISATION DES COMBINAISONS COMPTABLES

La CPME a organisé pour ses territoires un webinaire sur la justification des dossiers administratifs des fonds AGFPN et la combinaison comptable, avec l'intervention d'experts-comptables.

L'objectif ? Informer pour gagner du temps dans la réalisation de leurs dossiers. Des accompagnements individuels sont également prévus pour traiter des sujets spécifiques à chaque structure.

› GUIDER LES CPME TERRITORIALES DANS LA MODERNISATION DE LEURS OUTILS COMPTABLES

La CPME s'est donnée pour objectifs : la digitalisation, la modernisation, le pilotage analytique et le gain de temps, notamment dans la gestion de la combinaison des comptes de ses unions territoriales.

En effet, l'introduction de cet outil comptable analytique et l'accompagnement associé permettent de renforcer notre gestion financière et d'améliorer la performance de notre réseau. Cette initiative a été assortie d'un soutien personnalisé pour garantir une intégration fluide et efficace. Ce projet structurant devrait se conclure d'ici la fin 2025.



NOURRIR UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE AVEC LES FÉDÉRATIONS ADHÉRENTES

› RENFORCER LE LIEN AU NIVEAU DES DÉPARTEMENTS

La force du réseau CPME passe aussi par la consolidation, à l'échelon local, de notre lien avec les fédérations professionnelles adhérentes au niveau national. Accorder à ces entités locales une place dans notre processus décisionnel est essentiel afin de renforcer notre collaboration autour d'enjeux partagés, toujours dans l'intérêt des entreprises que nous représentons ensemble.

› REGROUPER LES STRUCTURES ADHÉRENTES POUR AGIR ENSEMBLE AU SEIN DES SECTIONS

Les sections de la CPME jouent un rôle clé en réunissant les unions territoriales et les fédérations professionnelles. Elles permettent de travailler sur les enjeux spécifiques des secteurs que sont l'industrie, le commerce, l'artisanat et les services. Ces regroupements favorisent une représentation cohérente des PME, un partage d'expertise et une action commune pour défendre les intérêts économiques locaux et sectoriels, auprès des décideurs.



European SME days 2024

› CRÉER LA RENCONTRE ENTRE LES REPRÉSENTANTS DES PME ET CEUX DE L'UE

Le 4 décembre, la CPME a organisé la 15^{ème} édition de ses European SME Days. L'opportunité pour ses adhérents de rencontrer plusieurs eurodéputés, dont **Philippe Olivier** membre du groupe Patriotes pour l'Europe et parrain de l'événement. Des échanges ont également eu lieu avec les eurodéputés Les Verts, **Marie Toussaint** et **Majdouline Sbai**. Pendant que le **président Asselin** s'entretenait avec **Stéphane Séjourné**, vice-président exécutif de la Commission européenne, le président de la commission Affaires européennes, **Arnaud Haefelin**, échangeait avec **Grégory Allione**, député Renew Europe. L'événement a permis de mettre en lumière les enjeux des PME, notamment sur les retards de paiement, le reporting extra-financier (CSRD), et la simplification des règles administratives. La CPME a de nouveau plaidé pour un test PME systématique sur chaque nouvelle réglementation européenne.



› ÉLABORER DES MANDATS DE NÉGOCIATIONS SOCIALES EN AMONT AVEC NOS FÉDÉRATIONS ADHÉRENTES

Les négociations interprofessionnelles sont ouvertes soit à la demande du gouvernement, dans le cadre d'un document d'orientation, soit à l'initiative des partenaires sociaux, dans le cadre d'un agenda autonome défini en commun.

Lors des négociations, la CPME défend un mandat. La proposition de mandat est travaillée sur la base de sa doctrine interne et en cohérence avec les échanges qui se tiennent avec les membres de ses commissions (sociale, formation, handicap) en fonction du sujet de la négociation. Le mandat est ensuite discuté, validé et le cas échéant revu par le comité exécutif et le comité directeur confédéral de la CPME, au fur et à mesure des négociations.



› PRÉSENTER LES NOUVELLES RÈGLES DE TRANSPARENCE AUX ADHÉRENTS

En 2024, la Haute Autorité pour la Transparence de la V^e Publique (HATVP) a publié une nouvelle version des lignes directrices du répertoire des représentants d'intérêts. Afin d'accompagner ses fédérations professionnelles adhérentes, la CPME a organisé un webinaire dédié dans lequel la HATVP est intervenue et a répondu aux questions des adhérents.

ACCOMPAGNER LES MANDATAIRES CPME

Le ministère chargé du Travail et de l'Emploi finance la formation continue des conseillers Prud'hommes.

En 2024, l'IFP-PME, l'organisme de formation de la CPME, a organisé 161 formations et formé 1 900 conseillers.



Journée des mandataires

2 JOURNÉES DE FORMATIONS PRUD'HOMMES CPME EN 2024

2 journées nationales ont rassemblé 180 conseillers CPME en présence du **président Asselin**, de **Stéphanie Pauzat**, **Vice-Présidente déléguée** et de **Stéphane Heit**, **Vice-président** en charge de l'Education et de la Formation. Plusieurs intervenants ont animé ces journées : **Corinne Retord** (représentante CPME au Conseil supérieur de la Prud'homie), **Ridha Ben Hamza** (professeur Agrégé, directeur du Master II Juristes de Droit Social, Ecole de Droit de la Sorbonne), **Me Arnaud Clerc** (avocat associé chez Ideo, spécialiste de droit du travail) sur des sujets comme le contrat de travail, l'égalité et la discrimination au sein de l'entreprise... des sujets récurrents devant les conseils de Prud'hommes.



2 FORMATIONS ACTION LOGEMENT

En partenariat avec Action Logement et avec la participation de sa direction générale, la CPME a organisé deux journées consacrées :

- **le 21 mai**, aux réalisations en matière de logement locatif intermédiaire du groupe, 1er producteur national, ayant signé un pacte pour 75 000 logements supplémentaires en 3 ans et,
- **le 21 novembre**, au contexte politique et budgétaire, aux enjeux du projet de loi de finances ainsi qu'aux résultats et engagements du groupe face à la crise immobilière.

JOURNÉE DES MANDATAIRES

« L'engagement rend heureux ! » C'est par ces mots que **François Asselin** a conclu la réunion annuelle des mandataires sociaux du 27 novembre, en présence de plus de 200 participants issus des organismes du régime général de Sécurité Sociale, de l'Unédic et de l'APEC.

Un moment convivial et de réflexion sur les problématiques communes et les perspectives et grands enjeux pour l'année 2025 : le financement de l'assurance maladie, la petite enfance, les retraites, l'emploi des seniors, le droit à l'erreur...

CONFORTER LA CPME EN TANT QU'ORGANISATION PATRONALE



➤ AMÉLIORER LE PARCOURS D'INTÉGRATION DES SALARIÉS

Dans un esprit d'épanouissement et de renforcement de l'engagement des équipes, les nouveaux salariés de la CPME nationale ont bénéficié de nouvelles opérations.

Dans le cadre de notre engagement à intégrer le sport au sein de l'entreprise et en amont des JO 2024, la CPME a organisé une série d'activités sportives accessibles à tous les collaborateurs. Marcher, courir, faire de la corde à sauter : un large éventail d'activités a été proposé lors de la semaine olympique d'avril 2024 pour répondre à tous les goûts et profils, quels que soient les niveaux de forme physique.

Quelques mois plus tard, les 5 et 6 décembre, un premier groupe d'une quinzaine de salariés s'est rendu à Bruxelles pour approfondir leur compréhension des enjeux européens. Au programme : des échanges avec l'eurodéputée, **Isabelle Le Callenec** (PPE) et **Jean-Michel Pottier**, membre du Comité économique et social européen, et des rencontres avec des représentants de la Commission européenne. Rendez-vous pour le prochain séminaire à Bruxelles pour le reste de l'équipe en décembre 2025 !



➤ SE Doter d'une CHARTE INFORMATIQUE

Afin de renforcer la sécurité, l'efficacité et la responsabilité des utilisateurs, la CPME s'est dotée d'une charte informatique. Cette initiative marque une étape importante dans notre engagement vers une gouvernance numérique exemplaire.

Nous continuerons à évaluer et à adapter cette charte pour répondre aux évolutions technologiques, à une utilisation éthique et aux besoins de notre organisation.

➤ OBTENIR LE RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION QUALI'OP

La CPME se fixe un niveau d'exigence pour satisfaire ses adhérents, lié à la démarche qualité Quali'OP. La Confédération est certifiée par l'AFNOR depuis 2018.

En 2024, cette certification a été renouvelée pour une nouvelle période de trois ans. Au-delà des services aux adhérents, cette démarche met à la disposition de l'équipe des outils de suivi de leur activité, une feuille de route et une politique de ressources humaines riche et adaptée.



LA MAISON DE TOUS LES ENTREPRENEURS

La CPME accueille, accompagne et défend chaque entrepreneur, de la création de son entreprise, à son développement au quotidien, dans tous les territoires.

Tête de pont des TPE-PME françaises, la CPME rassemble



245 000
entreprises



employant
5,5 millions
de salariés.



Elle est organisée autour d'un réseau de
113 CPME territoriales,
dans tous les départements et régions
y compris l'Outre-mer



et **120** fédérations professionnelles,
issues de l'industrie, du commerce,
des services et de l'artisanat.

Poursuivant l'objectif de rendre l'environnement plus favorable à nos entreprises, la CPME est en dialogue constant avec les pouvoirs publics nationaux et européens. Partenaire social, elle défend également les intérêts des entrepreneurs à l'échelle interprofessionnelle.

FOCUS SUR 3 INITIATIVES

QUE LA CPME À MENÉES À DESTINATION
DE SES ADHÉRENTS, EN 2024 :

› ACCOMPAGNER NOS ADHÉRENTS TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX DANS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MESURE DE REPRÉSENTATIVITÉ

Nouveauté, la CPME a déployé un programme d'accompagnement dédié pour aider ses adhérents à renseigner leurs dossiers de mesure de l'audience. Ce soutien personnalisé a permis de garantir la précision et la conformité des informations fournies.

Cet accompagnement a donné lieu à :

- 1 adresse mail dédiée
- 12 réunions régionales
- Plus de 200 sollicitations
- 1 webinaire destiné aux fédérations adhérentes

› RÉCOMPENSER NOS TERRITOIRES GRÂCE AU CHALLENGE SPORT ENTREPRENEURS CPME

En septembre, en partenariat avec le ministère des Sports et le groupe VYV, ce nouvel événement a pris place. Destiné à mettre en avant les initiatives locales qui favorisent la santé via une activité physique et sportive, ce challenge a bénéficié du label « grande cause nationale ». 15 unions territoriales ont candidaté et les CPME Vosges et Puy de Dôme ont été distinguées.

› INFORMER DE MANIÈRE EXPERTE GRÂCE À DES FICHES PRATIQUES

Afin d'accompagner ses adhérents, la CPME a publié des fiches sur les nouvelles réglementations, notamment : la facturation électronique et le projet de loi de finances (crédit d'impôt recherche, pacte Dutreil). Elle a également conçu des guides sur des sujets clés (transmission d'entreprise, entreprises en diEiculté) et une fiche dédiée au droit de la concurrence.

PERSPECTIVES



Cap sur
une nouvelle
aventure !

« Jusqu'au bout de l'engagement. Si 2024 a été la dernière année du mandat de François Asselin, on ne s'est pas reposés sur nos lauriers pour autant.

L'actualité toujours aussi imprévisible nous a donné du grain à moudre, des élections européennes à la dissolution de l'Assemblée nationale et à la crise politique qui a suivi.

Une année d'avancées concrètes à la CPME avec la dernière pièce posée à l'édifice du nouveau siège social : la construction d'un studio vidéo, un outil au service du média le plus performant sur les réseaux sociaux.

Une année de campagne à la présidence de la CPME. Une compétition passionnante qui a permis à nos adhérents de se positionner quant à ce choix crucial.

Une page qui s'est tournée avec émotion pour moi-même et pour toute l'équipe, car dix ans de travail avec François, ce n'est pas rien !

Et maintenant, cap sur une nouvelle aventure aux côtés d'Amir. Une aventure qui commence sous les meilleurs auspices avec les nouveaux chiffres de la représentativité patronale qui signent une belle progression et qui nous permettent de réitérer le double exploit d'être la première organisation patronale en nombre d'entreprises et en nombre d'employeurs. C'est le fruit d'un travail collectif et d'une communauté d'entrepreneurs en pleine dynamique. »

Jean-Eudes du Mesnil du Buisson
Secrétaire général de la CPME



8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



www.afnor.org

LA CPME EST LA PREMIÈRE
ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE
À ÊTRE CERTIFIÉE ENGAGEMENT
DE SERVICE QUALI'OP